



Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2025 08

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT les travaux d'analyse du talus du passage sous le pont SNCF de la place Louis Armand par l'entreprise Ginger pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg à Mundolsheim,

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement durant 5 jours entre le 10 et le 20 février 2025 comme suit :

PLACE LOUIS ARMAND

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Tunnel SNCF barré dans les 2 sens de circulation

GENERALITES

- Une déviation sera prévue vers la rue de la Gare et la rue du Général Leclerc
- Une déviation sera prévue vers la rue de la Gare et la route de Brumath

Article 2 : En cas d'intempéries ou d'impondérables techniques, les mesures du présent arrêté pourront être prorogés ou reportés en fonctions des conditions d'intervention des entreprises

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par l'Eurométropole de Strasbourg, Service Ingénierie Urbaine

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg, service circulation,
- Eurométropole de Strasbourg, Service ingénierie Urbaine
- Affichée sur le site internet de la commune le 30/01/2025

Fait à Mundolsheim, 30 janvier 2025

Pour le maire et par délégation

Annick MARTZ-KOERNER



Adjointe au maire